La décision a été prise par l'exécutif communal conduit par Denise Fampou, maire de l’arrondissement de Douala 2eme

Toujours pour lutter contre la propagation de la maladie au sein de la commune, il est désormais interdit aux commerçants de déposer les marchandises à même le sol. Le marché est fermé ce vendredi 27 mars pour permettre un nettoyage général.

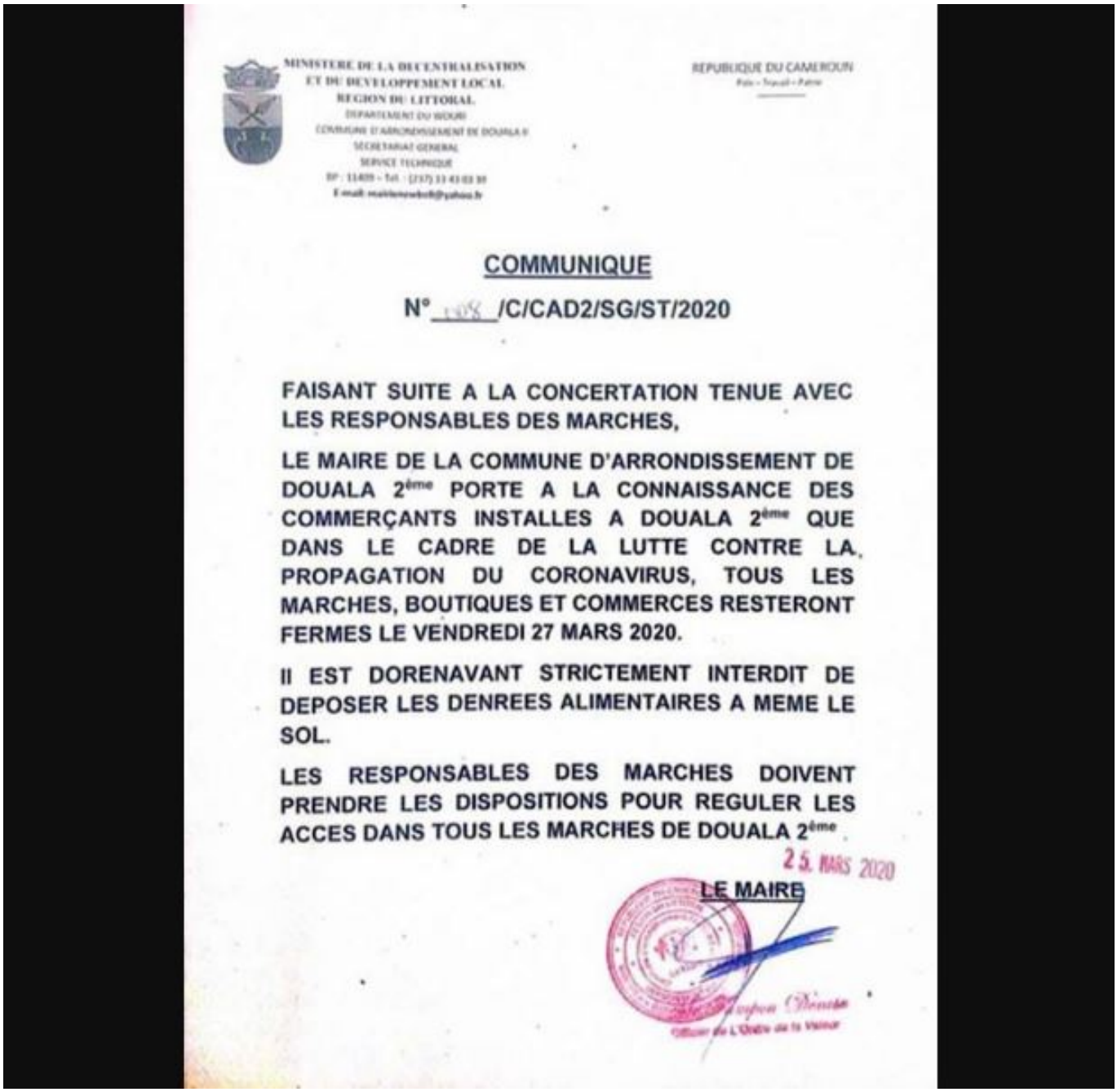

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
REGION DU LITTORAL
DEPARTEMENT DU WOURI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA II
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE TECHNIQUE
BP : 11409 – Tél. : (237) 33 43 03 30
E-mail: mairiedouala2@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COMMUNIQUE

N° 1058 /C/CAD2/SG/ST/2020

FAISANT SUITE A LA CONCERTATION TENUE AVEC LES RESPONSABLES DES MARCHES,

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2ème PORTE A LA CONNAISSANCE DES COMMERÇANTS INSTALLES A DOUALA 2ème QUE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS, TOUS LES MARCHES, BOUTIQUES ET COMMERCES RESTERONT FERMES LE VENDREDI 27 MARS 2020.

Il EST DORENAVANT STRICTEMENT INTERDIT DE DEPOSER LES DENREES ALIMENTAIRES A MEME LE SOL.

LES RESPONSABLES DES MARCHES DOIVENT PRENDRE LES DISPOSITIONS POUR REGULER LES ACCES DANS TOUS LES MARCHES DE DOUALA 2ème.

25 MARS 2020

LE MAIRE

Officier de l'Ordre de la Valeur